



DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton Vallée de la Têt

Commune d'ILLE SUR TET

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

N° 2021/32

Le maire de la commune d'ILLE SUR TET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-24, L2122-1 et 2, L2212-2, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} alinéa,

VU le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5,

CONSIDERANT les travaux de déploiement de la fibre optique effectués par l'entreprise MASSCOM Réseaux et Télécom

ARRÊTE

Article 1° : Le stationnement des véhicules est interdit dans les rues suivantes et en fonction de l'avancement des travaux du Lundi 08 Mars 2021 au Lundi 14 Juin 2021 de 08h00 à 18h00, les jours ouvrables.

Rue Franklin, Rue de l'Hôpital, Grand Rue, Rue Henri Dunant, Chemin du Camp Llarg, Rue de la Parayre, Rue des Cortals, Rue Maréchal Joffre, Rue Jean Jacques Rousseau, Rue Carnot, Rue Saint Jacques, Rue de l'Ancienne Ecole, Rue Sainte Barbe, Impasse de la Rodone, Boulevard Jean Bourrat, Square Jean Amade, Rue Saint Sébastien, Rue des Jardins, Rue des Carmes, Avenue Chopin, Rue des Cystes, Impasse de Casenoves, et Impasse de Régleilles.

La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie et sanctionnée, ce conformément à la loi, textes, législation en vigueur, par les agents assermentés à cet effet.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, tous les Officiers de Police Judiciaire et Agents assermentés sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application et de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés du Maire.

Article 4 : Le présent arrêté est délivré sous réserve du droit des tiers et peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux dans les 2 mois à compter de sa publication et affichage, la juridiction compétente étant le Tribunal de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la ville d'Ille sur Têt ;
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt ;
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale ;
- Tous les agents assermentés de la ville.
- Entreprise MASSCOM Réseaux et Télécom
- Publié et affiché selon les règlements en vigueur.

Fait à Ille sur Têt, le 05 Mars 2021.

Le Maire,



William BURGHOFFER

Le maire : William BURGHOFFER

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours Gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente Notification.

Publié, le

Certifié exécutoire
Le Maire

